

Dans l'après-midi du lundi 27 octobre 2008, le Centre hospitalier universitaire Yalgado-Ouédraogo de Ouagadougou a été le théâtre d'une échauffourée entre des étudiants réclamant des indemnités de stage et les forces de l'ordre. Dans l'après-midi du lundi 27 octobre 2008, l'enceinte du Centre hospitalier universitaire Yalgado- Ouédraogo de Ouagadougou (CHU-YO) avait l'air d'un champ de bataille. Les forces de l'ordre s'y adonnaient à une partie de chasse. La proie ? (les proies, devrions-nous dire), les ex-internes. Il s'agit des étudiants qui, dans le cadre de leur formation, étaient en stage au sein de l'hôpital, mais qui, en raison de la suspension des activités académiques à l'université de Ouagadougou (de juin à septembre 2008), ont dû voir leurs stages également suspendus.

Le problème qui oppose les ex-stagiaires à l'administration de l'hôpital, laquelle a dû recourir à la police, l'argent. Les ex-stagiaires qui réclament des indemnités de stage, face au refus de l'administration de l'hôpital de les payer, ont fini par organiser un sit-in devant la direction de l'institution, dans la matinée du lundi dernier, puis, quelques heures après, s'en sont suivies des échauffourées. Amado Sawadogo, un des manifestants, explique : "Les étudiants en médecine, de la 4e à la 6e années, ainsi que ceux de la 4e à la 7e années de pharmacie, n'ont pas reçu leurs indemnités de stage depuis le mois de juillet. De par le passé, nous étions payés au ministère de la Santé. Depuis un certain temps, le paiement a été transféré au niveau de l'hôpital qui refuse de nous payer.

Ce matin, nous avons été au ministère de la Santé et là-bas, on nous a dit clairement que depuis juillet les chèques ont été libellés et que l'argent se trouvait au niveau de l'hôpital. Mais quand nous sommes venus ici à l'hôpital, le directeur nous a signifié que l'argent était là, mais que pour que nous soyons payés, il nous fallait d'abord envoyer la preuve que nous avons fait le stage. Pourtant, nos camarades de la pédiatre Charles de Gaulle ont été payés. Nous sommes venus exiger qu'on nous paye. C'est en réponse à l'hostilité des responsables de l'hôpital que nous avons décidé de faire un sit-in. Pendant que nous étions là, autour de 13 h, la police a débarqué. Il y en a parmi nous qui ont reçu des balles réelles." Notre interlocuteur nous présente un de ses camarades qui a une main ensanglantée, avec un impact de projectile dans la paume.

Est-ce vraiment l'impact d'une balle réelle ? Sur la question, un groupe de policiers sur le pied de guerre, nous ont répondu tout de go par l'affirmative et nous ont même demandé si nous en voulions nous aussi. En fin de compte, c'est le directeur du CHU, le docteur Lansané Bangagné en personne, qui nous a expliqué qu'aucune balle, pas même blanche, a fortiori réelle, a-t-il soutenu, n'a été utilisée par la police. Selon le directeur, ce n'est que du gaz lacrymogène qui a été utilisé. Pendant ce temps, des étudiants, une dizaine, geignaient dans les couloirs du service de traumatologie. Certains portaient de multiples pansements. Pourquoi

donc l'administration de l'hôpital refuse de payer les indemnités de stage de ces étudiants ?
Voici la version du directeur : "Depuis les mois de juillet et d'août, les stages ont été suspendus.

Cette suspension est intervenue consécutivement à la fermeture de l'université. Alors que nous avons reçu une note du secrétaire général du ministère de la Santé (ndlr, cette note est datée du 13 février 2008) qui dit quelque part ceci : "Les états définitifs de paiement et les reliquats des chèques (envoyés par la DAF du ministère, précise le directeur) devront être retournés à la DAF avant le 20 du mois suivant. Il reste entendu que les bénéficiaires de ces indemnités devraient prouver leur présence sur le lieu de stage pendant la période considérée avant d'entrer en possession de leurs indemnités." Ce qui veut dire que pour bénéficier des indemnités, il faut avoir fait le stage. Et il faut en apporter la preuve qui n'est autre que l'attestation de présence signée par le maître de stage.

Même avec la reprise des cours à l'université en septembre, ce ne sont, selon toujours le directeur, que les étudiants de 6e année de pharmacie et de 7e année de médecine qui ont été autorisés à reprendre les stages. "Dans ce cas, que devons-nous payer aux autres qui n'ont pas effectué de stage ?" se demande le directeur. "L'administration de l'hôpital paie les indemnités de stage sur la base des preuves de l'effectivité des stages. Nous ne pouvons pas nous permettre de payer sans ces preuves. Sinon, avec quoi allons-nous justifier nos dépenses ?" s'interroge-t-il. Selon le directeur du CHU, les étudiants ne se sont pas limités à un sit-in, mais se seraient également livrés à des casses au sein des services de l'hôpital. Sur les lieux, des dégâts étaient évidents, deux voitures de particuliers ont même été saccagées. Selon le directeur, les étudiants auraient même eu à bloquer la porte d'entrée de l'hôpital.

Par Lassina Fabrice SANOU

Le Pays